

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 17/12/2024 - 17410 - 2003 B 50120 - 448 114 926 - A-DEQUA CONCEPT

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration néante			
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		C.Cial. de la Butte Montceau - Lot n°50 Magasin Photo images-Art STUDIO	
adresse du siège social		77210 AVON France	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		Photographe	
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer :			
l'État de résidence		le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
Forme juridique de l'entité du groupe		Désignation de l'entité du groupe	
Numéro, type et nom de la voie de l'entité du groupe			
Complément de distribution de l'entité du groupe			
Lieu-dit, hameau de l'entité du groupe			
Code postal de l'entité du groupe		Ville de l'entité du groupe	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	

Certifié conforme
J-Philippe BIAU

ECF		Désignation du prestataire		
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément		
Visa : CGA		Viseur conventionné		

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1 Résultat fiscal				
Bénéfice imposable au taux normal				
Bénéfice imposable à 15 %				
Déficit				
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values				
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%				
Plus-values à long terme au taux de 19%				
Autres Plus-values imposables au taux de 19%				
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%				
Plus-values exonérées art. 238 quindecies				
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer				
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI				
D IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065									
									Formulaire néant
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.									
- Payées par la société elle-même									(a)
- Payées par un établissement chargé du service des titres									(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)									(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)									(e)
									(f)
									(g)
									(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%									(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%									(j)
7. Montant des revenus répartis									total (a à h)
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société							
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :						
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8			
Mr BIAU Jean-Philippe Gérant 65 Grande Rue 77130 Varennes sur Seine France	99	2023	10 065						
Indivision BIAU Mandataire indivision 65 Grande Rue 77130 Varennes sur Seine France	1	2023	0						
K DIVERS									
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)									
Adresses des autres établissements									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
MVLT imposées à				0%	15%	19%			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice									

MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

2023 A - BILAN SIMPLIFIÉ						
						Formulaire néant
ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3	
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	40 582	030	35 053	5 529
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	40 582	048	35 053	5 529
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	295	052		295
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	657	070		657
	Autres (3)	072		074		
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	11 564	086		11 564
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	12 516	098		12 516
Total général (I + II)		110	53 098	112	35 053	18 045
PASSIF					Exercice N NET	
Capitaux propres						
Capital social ou individuel					120	7 500
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					126	
Réserves réglementées					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)					131	
Report à nouveau					134	-5 730
Résultat de l'exercice					136	4 104
Subventions d'investissement					137	
Provisions réglementées					140	
Total I					142	5 874
Provisions pour risques et charges					Total II	154
Dettes (4)						
Emprunts et dettes assimilées					156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
Fournisseurs et comptes rattachés					166	753
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)					169	
Comptes courants d'associés					173	10 487
Autres dettes					175	931
Produits constatés d'avance					174	
Total III					176	12 171
Total général (I + II + III)					180	18 045
Renvois						

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218	42 930		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230	5 119		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	48 049		
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236	-81		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	23 537	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle	243	879	)	244	879	
Rémunérations du personnel						250	10 065		
Charges sociales						252	7 630		
Dotations aux amortissements						254	1 915		
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI						255			
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	43 945		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	4 104		
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	280		
Produits exceptionnels						(IV)	290		
Charges financières						(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	4 104		

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2		
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	4 104		314	
Réintégrations										
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
Provisions non déductibles						322				
Impôts et taxes non déductibles						324				
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
Déductions										
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986		342				
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987						
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127						
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138						
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)				981						
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989						
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991						
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992						
Investissements et souscriptions outre-mer				344						
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345						
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993						
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346		350				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648						
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641						
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	4 104		354		
Déficits										
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)			34 472	dont imputés sur le résultat :				360	34 472	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0		372		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
Formulaire néant										
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres		410		412		414		416		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations générales, agencements et aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles		470	53 401	472	3 266	474	16 085	476	40 582	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	53 401	492	3 266	494	16 085	496	40 582	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial			495		497		498		499	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			500		502		504		506	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains			510		512		514		516	
Constructions			520		522		524		526	
Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532		534		536	
Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
Matériel de transport			550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles			560	49 223	562	1 915	564	16 085	566	35 053
TOTAL			570	49 223	572	1 915	574	16 085	576	35 053

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES			
										Formulaire néant			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					Dotations		Reprises					
Fonds commercial					681		683						
Autres immobilisations incorporelles					700		705						
Terrains					710		715						
Constructions					720		725						
Installations techniques, matériel et outillage					730		735						
Installations générales, agencements et aménagements divers					740		745						
Matériel de transport					750		755						
Autres immobilisations corporelles					760		765						
TOTAL					770		775						
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes													
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)										780			
II DÉFICITS REPORTABLES													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	34 472			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis				
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter				
Déficits imputés									983	4 104			
Déficits reportables									984	30 368			
Déficits de l'exercice									860				
TOTAL des déficits restant à reporter									870	30 368			
III DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381	8 216			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article					325	8 216							

154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	0
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	8 857
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	4 175
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE				
			Formulaire néant	X
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges			105	
Total 1			106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues			113	
Variation positive des stocks			111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
Total 2			144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats			121	
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante			150	
Total 3			152	
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 + Total 2 - Total 3		137
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)			117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence		du		au
Date de cessation			186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2033F	
								Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901				Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903		2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904 100	
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN				Nombre de parts				% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal				Commune				Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre et Nom patronymique				Mr BIAU Jean-Philippe					
Nom marital				% de détention		99,00		Nb de parts ou actions 99	
Date de naissance		22/11/1961		N° Département		99		Commune Sidi-Bel-Abbès Pays Algérie	
Adresse (N°, type et libellé voie)				65 Grande Rue					
Code Postal		77130		Commune		Varenes sur Seine		Pays France	
Titre et Nom patronymique				Mandataire indivision BIAU					
Nom marital				% de détention		1,00		Nb de parts ou actions 1	
Date de naissance				N° Département				Commune Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal		77130		Commune		Varenes sur Seine		Pays France	

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise		905		Formulaire néant X	
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL					
				Formulaire néant	X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL						
					Formulaire néant	X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE						
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention			
Adresse :						
Code Postal		Commune		Pays		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE					2069RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile						
					Néant	X
					PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)						
					Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)						
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE						
1.1 Crédits d'impôts						
Crédit d'impôt			Montant			
1.2 Réduction d'impôt en faveur du mécénat (complément)						
- Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE						
- Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris						
- Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME						
1.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)						
					Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte					1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail					3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés					5	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE						
Crédit d'impôt			Montant			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM						
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)						
III - CAS PARTICULIERS						
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N				Montant		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois				Montant		
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts						
IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux						
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	



Conseil en Management & Communication

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 février 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le neuf février, à 14 heures, les associés de la société A-Dequa Concept, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, se sont réunis au siège social Centre Cial.de la Butte Montceau – 77210 AVON, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts.

Sont présents :

M. BIAU Jean-Philippe qui détient 749 + 1/3 de parts sociales,

Mme.VIALA Martine qui détient 1/3 part sociale,

Mme.LAURENT Geneviève qui détient 1/3 part sociale,

Les membres présents détiennent ensemble 750 parts sociales sur un total de 750 représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts;

L'assemblée est présidée par M. BIAU Jean-Philippe, associé-gérant, présent et acceptant, qui possède ou représente le plus grand nombre de parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque associé
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.



Conseil en Management & Communication

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par 750 voix pour.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide d'affecter, lorsqu'il aura été arrêté et approuvé, le résultat de l'exercice, soit la somme de 4 104 €, de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale : 0 €
 - Dotation aux réserves statutaires et contractuelles 0 €
 - Dotation aux autres réserves 0 €
 - Dotation au poste report à nouveau 4 104 €
- Total 4 104 €

Après affectation,

- Le poste réserve légale sera porté à la somme de : 0 €
- Le poste Report à nouveau sera porté à la somme de : 4 104 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par 750 voix pour.

Troisième résolution

L'assemblée ordinaire des associés confère tous pouvoirs au gérant à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par 750 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et par le gérant.

Le Président de Séance

Le Gérant

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice 2023 (clos le 31 décembre 2023)

Madame, Monsieur, chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe) ;*
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée ;*

Établissement des comptes annuels

Conformément aux conditions définies à l'article 11 du Code de commerce, aucunes modifications ne sont intervenues dans la présentation des comptes annuels. Les comptes sont issus des supports fournis à l'administration fiscale.

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

En vertu des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, voici des éléments pour apprécier la situation à l'issus du dernier exercice :

- Situation de la société durant l'exercice écoulé :
L'année 2023 a été une année de transition de par son contexte économique et social qui a vu une hausse sensible des missions à l'extérieur. Ce contexte tend à prouver la nécessité de toujours s'adapter au marché mouvant et incertain.*
- Evolution prévisible : Cette année a donc vu une augmentation sensible du résultat, qui confirme la nécessité d'un recentrage de l'activité autour du cœur de métier, mais aussi le développement d'activités adaptées pour trouver de nouveaux marchés.*
- L'accentuation de produits nouveaux (Headshots pour les entreprises, coaching d'image personnelle, présentation d'activité, optimisation du potentiel) est à développer, en présentiel mais également en distanciel, pour accentuer la hausse de l'activité enregistrée cette année.*
- Le résultat de l'année 2023 montre que l'accent doit être mis sur des activités complémentaires dans les domaines de l'image professionnelle notamment avec des prises de vues photo et/ou video sur sites y compris avec drones, dans un soucis de cohérence et de complémentarité des activités, afin de répondre aux besoins spécifiques des clients.*
- L'adoption de nouvelles techniques marketing ayant pour objet de diffuser au plus grand nombre les prestations proposées devrait permettre de repositionner l'activité de conseil, de formation et de coaching, ainsi que la diffusion de nouveaux produits.*

Conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

En tant qu'associés, les indications suivantes sont à porter à votre connaissance (article 35 du décret du 30 septembre 1953) :

- *Modalités essentielles de ces conventions utilisées:*
 - o *Révision des tarifs, basés sur la politique marketing d'un des leaders du marché*
 - o *La politique tarifaire adoptée est volontairement « haut de gamme ». Cela semble être la meilleure façon pour valoriser la qualité délivrée au client.*
 - o *Le développement conjoint des prestations de conseil en image professionnelle, de formation et de coaching a trouvé un bon accueil et encourage à le mettre en avant, après une stagnation constatée au cours de ces dernières années.*
 - o *L'offre de packaging formation-conseil est à développer également.*
 - o *L'identification d'un besoin de coaching conforte le choix de proposer ce type de service de façon plus ciblée, tout en restant à l'écoute des opportunités d'affaires.*
 - o *Un nouvel horizon se découvre en ce qui concerne le marketing relationnel. Cette piste est à développer pour faciliter la proposition des produits de la gamme à destination d'une clientèle mieux ciblée.*

Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2023 étant positif (4 104 €), je suggère aux associés d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- *Dotation à la réserve légale : 0 €*
 - *Dotation aux réserves statutaires et contractuelles 0 €*
 - *Dotation aux autres réserves 0 €*
 - *Dotation au poste report à nouveau 4 104 €*
- Total 4 104 €*

Après affectation,

- *Le poste réserve légale sera porté à la somme de : 0 €*
- *Le poste Report à nouveau sera porté à la somme de : 4 104 €*

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Jean-Philippe BIAU
Gérant de la SARL A-Dequa Concept

